

RENTÉE SCOLAIRE 2022

INFORMATIONS DIVERSES

6 ^{ème}	5 ^{ème}	4 ^{ème}	3 ^{ème}
<p>➤ <u>JEUDI 1^{er} SEPTEMBRE 2022 de 8h30 à 16h00*</u></p> <p>À l'issue de l'appel, les parents seront invités à un café en salle d'animation. Le service de restauration sera assuré pour les élèves demi-pensionnaires. Les parents pourront récupérer les enfants qui ne déjeunent pas à la cantine à 12h00. Le retour en classe s'effectuera à 13h30. * Les élèves rentrant en car seront pris en charge par la vie scolaire jusqu'à l'arrivée des bus (17h00). Les parents prenant en charge leur enfant à 16h00, signeront une décharge ou remettront un mot à l'attention du CPE le matin du 1^{er} septembre.</p> <p>Les élèves de 6^{ème} n'auront pas cours le vendredi 2 septembre</p>	<p>➤ <u>VENDREDI 2 SEPTEMBRE 2022 de 8h30 à 17h00</u></p> <p>AFFICHAGE DES CLASSES DANS LA COUR</p> <p>Rangement des élèves à l'emplacement de la classe en cour haute</p> <p>Matin : Accueil par le professeur principal Après-midi : cours selon l'emploi du temps pour ces classes</p>		

😊 ***Le jour de la rentrée les élèves seront accueillis par les professeurs principaux et viendront en classe avec un agenda, un cahier, quelques feuilles et leur trousse. Les manuels scolaires seront distribués ce jour.***

I - HORAIRES DES COURS

Du lundi au vendredi **8h30 à 12h30 (ou 11h30) 14h00 (ou 13h00) à 17h00**
 Le mercredi matin **8h30 à 11h30**
 Ouverture des portes **8h00 le matin**

REPRISE DES COURS POUR TOUS : LUNDI 5 SEPTEMBRE 2022

II – RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Toute inscription au collège Lucie Aubrac de BUEIL entraîne obligatoirement l'adhésion du Règlement Intérieur, de la Charte Informatique, de la Charte de la laïcité et de la Charte du Respect (à signer dans le carnet de correspondance).

III – FOURNITURES ET MANUELS SCOLAIRES

- 1) Manuels scolaires : Ils sont prêtés gratuitement pour toute l'année scolaire par le collège ; en cas de dégradation ou de perte, le remboursement est exigé
- 2) Fournitures scolaires : Chaque parent devra prévoir l'achat de fournitures scolaires selon la liste disponible sur l'ENT et le blog. Les élèves devront être en possession de leurs fournitures, au plus tard le **12 septembre 2022**

IV – ASSURANCES SCOLAIRES

Les familles sont libres du choix de l'organisme assureur. Toute assurance souscrite par les parents doit couvrir le risque de dommage causé par l'élève, mais également le risque subi par lui pendant le temps scolaire. Elle doit aussi couvrir les sorties extérieures au collège. Il est conseillé aux parents de se renseigner auprès de leur compagnie d'assurance pour connaître le degré réel de couverture. Tout élève inscrit au collège à la rentrée prochaine, désirant participer à des activités périscolaires devra être en mesure de présenter une attestation d'assurance avec la **mention « couverture individuelle accident »**.

V - MÉDICAMENTS

En cas de traitement médical, les médicaments accompagnés de l'ordonnance devront être déposés à l'infirmerie.

VI - DOCUMENTS À FOURNIR AU PROFESSEUR PRINCIPAL → POUR LE 12 SEPTEMBRE 2022

- 1) Attestation d'assurance « Couverture Individuelle Accident »
- 2) Une photo d'identité récente pour la coller sur le carnet de correspondance